



Québec, le 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition signée par 2 712 pétitionnaires et déposée à l'Assemblée nationale, le 20 septembre dernier, par le député de Rimouski, M. Harold LeBel, concernant le rapport de M. Florent Gagné sur l'industrie acéricole du Québec.

À l'automne 2014, une étude commandée par l'industrie acéricole a conclu que le Québec a perdu 10 % de parts de marché mondial dans les 10 dernières années. Le gouvernement du Québec était alors préoccupé quant à l'avenir de notre fleuron et c'est dans ce contexte que j'ai confié à M. Florent Gagné le mandat de réaliser une étude et de faire des recommandations afin de permettre au Québec de maintenir sa position de leader mondial dans ce secteur.

Le rapport de M. Gagné fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie. Afin de renverser la tendance actuelle, les recommandations de M. Gagné méritent d'être considérées. Des acériculteurs se sont prononcés à l'effet que 17 des 21 recommandations étaient très acceptables. La récente décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'augmenter le contingent de 5 millions d'entailles permettra au secteur de profiter des opportunités de développement de marché tout en stimulant des investissements de l'ordre de 100 millions de dollars dans les régions du Québec.

Le secteur acéricole occupe une place importante dans le patrimoine agricole et pour l'économie du Québec. Le développement du secteur acéricole et le maintien de la position de chef de file du secteur sont des priorités pour le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS